



202207- 10

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 15/07/2022
Reçu en préfecture le 18/07/2022
Affiché le
ID : 022-212200349-20220711-202207_10-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 11 Juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze Juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents: Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Julie MALEGOL, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Gaëlle LE CANT, Jérémie LE BARON, Pauline UNVOAS, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN

Procurations : Emmanuelle DAVAI à Catherine DENIS, Alain BROCHEN à Didier NEVEUX

Absents : Eva BONJOUR, Briec CALVARY

Date de convocation : 1er Juillet 2022

Secrétaire de séance : Pauline UNVOAS

Objet : **Décision modificatives n°3 taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la nécessité d'établir une décision modificative du budget communal afin d'ouvrir des crédits pour le remboursement d'un trop perçu de taxe d'aménagement sur les années antérieures.

Propositions décision modificative :

- Augmentation des crédits en dépenses au Chapitre 10 – Compte 10226 – Taxe d'aménagement : + 47.53 €
- Diminution des crédits au chapitre 23 – compte 2313 – constructions : - 47.53 €

Il est proposé au Conseil Municipal de

D'approuver la décision modificative n°3 du budget primitif communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la décision modificative n°3 du budget primitif communal

Pour extrait conforme,



Le Maire

Maurice OFFRET

